TECHNICIEN FORESTIER H/F

Autres dénominations : Technicien supérieur forestier,Technicien des travaux forestiers

Filières liées : Forêt

Fiche métier sur AgrOrientation : https://www.agrorientation.com/trouver-mon-metier-ideal/je-recherche-un-metier/technicien-forestier-hf

Mission et activité du métier

Fait pour vous si vous aimez :

Négocier, faire du commerce, convaincre, argumenter | Organiser, préparer, coordonner, planifier | Se déplacer souvent, bouger, aller sur le terrain | Nature, environnement, forêt, eau

Le technicien forestier établit les plans simples de gestion, organise les travaux sylvicoles et veille à l'application de la politique forestière :

- Il élabore le plan simple de gestion intégrant l'historique de la forêt, les facteurs écologiques (sol, végétation, climat), les perspectives de coupes et de travaux sylvicoles.
- Il prévoit et supervise les travaux sylvicoles.
- Il organise ou participe à des séances de vulgarisation (présentation des changements de réglementation ou de méthodes de travail).
- S'il est agent public (ONF, Ministère de l'agriculture), il peut être amené à dresser un procès-verbal en cas d'infraction (empiètements fonciers, défrichements sauvages).
- Il contribue à la mise en œuvre de la politique forestière, nationale ou internationale, à l'exemple des plans européens de forêt certifiée (PEFC).

Le technicien forestier organise la vente de bois et assure le suivi de l'exploitation :

- Il conduit ou pratique les martelages (marquages des arbres en vue des coupes).
- Il rédige et présente lors de la vente aux enchères le « cahier à fiches » contenant le cubage (nombre de pieds, essences, nature, volume des arbres), les conditions et les délais d'exploitation, ainsi qu'une estimation du prix de la parcelle.
- En forêt privée, il négocie également les lots auprès des acheteurs de bois.
- Par des visites régulières, il effectue une surveillance (travaux de reboisement, d'entretien, de coupe, vols d'arbres, négligences d'exploitation).
- Il établit l'attestation de fin de chantier qui indique la conformité des travaux réalisés.

Conditions d'exercice

Le technicien forestier peut exercer dans les secteurs public et para-public (ONF, Ministère de l'agriculture, Chambre d'agriculture) ou privé (CRPF, entreprises de travaux forestiers, exploitants forestiers, coopératives...).

Le technicien forestier exerce essentiellement à l'extérieur, surtout en hiver lors des marquages (les coupes sont essentiellement réalisées en hiver).

Son travail comprend néanmoins une importante partie administrative.
Fortement autonome, le technicien agit sous l'autorité d'un ingénieur ou du chef d'entreprise auquel il rend compte de son emploi du temps et du respect de ses objectifs.

Compétences et qualités

Le technicien forestier possède une excellente connaissance du milieu forestier et des techniques sylvicoles. Il sait utiliser tous les modes de gestion forestière et sélectionner les arbres en vue de la réalisation des coupes.

Il est capable de rédiger des rapports et devra utiliser correctement l'informatique afin d'établir des dossiers et des plans précis.

Compétent en gestion, il maîtrise les coûts des travaux réalisés et prend en compte les impératifs de rentabilité. Il a également le sens des relations humaines puisque souvent amené à négocier ou à conseiller.

Perspectives d'évolutions

A l'ONF, le technicien supérieur peut accéder au grade de Technicien Principal, soit par concours, soit par avancement, puis devenir Chef Technicien et ensuite Cadre Technique.
Le Technicien Supérieur peut accéder au corps des Ingénieurs de l'Agriculture et de l'Environnement soit par concours interne, soit par inscription sur liste d'aptitude, soit par examen professionnel.

Par la suite, par voie de concours interne, il peut éventuellement intégrer l'ENGREF (Ecole nationale du génie rural des eaux et forêts, école interne de l'AgroParisTech) en vue de devenir ingénieur des ponts, des eaux et forêts (IPEF).

Dans le secteur privé, le technicien forestier, après confirmation de son savoir-faire, sera en mesure de s'orienter vers le métier d'ingénieur forestier ou d'expert forestier privé.

En savoir plus

Consulter : la fiche ROME sur www.francetravail.fr
Contacter :
- www.fransylva.fr
- www.onf.fr

Fiche présentée par ANEFA apecita l'emploi agri,agro & environnement

Pour tout complément d'information, contactez : contact@agrorientation.com